

Objectif de la procédure :

Créer un club en respectant les principes de transparence, d'inclusion et d'amélioration continue conformément à la norme ISO 21001.

Domaine d'application :

Cette procédure s'applique à tous les étudiants, enseignants et membres du personnel souhaitant créer un club au sein de l'établissement.

Responsabilités :

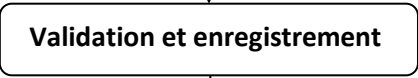
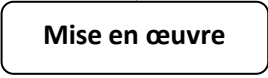
- **Initiateur du club** : Propose l'idée, constitue une équipe et soumet le projet.
- **Responsable Vie estudiantine** : Examine la demande.
- **Conseil scientifique** : valide la création du club.

Documents requis

- Formulaire de demande de création de club.
- Demande d'organisation d'une activité
- Règlement interne des clubs

	Etape	Description de l'étape	Responsable	Documents associés
1		Identification du besoin : - Identifier un domaine ou une activité spécifique (sport, culture, technologie, environnement, etc.). - Vérifier l'absence de clubs similaires dans l'établissement	Le demandeur	
2		Préparation de la demande : Les fondateurs doivent remplir un formulaire (disponible chez le responsable vie estudiantine ou sur le site web de l'établissement). Le formulaire doit inclure : <ul style="list-style-type: none"> • Nom proposé pour le club. • Objectifs et mission du club. • Liste des activités envisagées. • Membres fondateurs. • Plan d'action prévisionnel. 	Le demandeur	Formulaire de demande de création d'un club
3		Soumission : -1- Déposer le dossier auprès du Responsable de la vie estudiantine. -2- présentation orale de l'idée de création du club	Le demandeur	Formulaire de demande + documents (Plan d'action...)
4		Évaluation de la demande par le responsable vie estudiantine. Si la demande est accordée le responsable vie estudiantine transfère la demande au conseil scientifique.	Responsable de la vie estudiantine	
5		Évaluation de la demande par le conseil scientifique	Conseil scientifique	



6		Validation et enregistrement : <ul style="list-style-type: none"> - Validation et inscription du club dans la liste des clubs de l'établissement. 	Responsable de la vie estudiantine	
7		Mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Approbation et signature du règlement interne des club par le président du club. - Remplir un Demande d'organisation d'une activité de présentation du club au étudiants et recrutement des adhèrent. 	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable de la vie estudiantine - Président du club 	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement interne - Demande d'organisation d'une activité